

# RÈGLEMENT DU MAREDSOUS CHRISTMAS NIGHT TRAIL



**Article 1** L'inscription au « Maredsous Christmas Night Trail » implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement.

**Article 2** Le « Maredsous Christmas Night Trail » est une course ouverte à tous et à toutes. Sur la distance de 30 km l'âge minimum est de 18 ans. Sur le 15 km l'âge minimum est de 15 ans. Sur le 8 km l'âge minimum est de 10 ans mais accompagné d'un adulte. En attente des mesures d'exécution, qui doivent encore être prises dans le cadre du «décret de la communauté française relatif à la prévention des risques pour la santé dans le sport», le participant déclare en son chef, l'absence de toute contre-indication médicale à la pratique de la course à pied en compétition.

**Article 3** Le « Maredsous Christmas Night Trail » est une course pédestre disputée sur sentiers et chemins balisés, courue en semi auto-suffisance sur trois distances. Hors sentiers le respect du code de la route est obligatoire.

**Article 4** L'inscription est validée après le paiement auprès d'«ultratiming.be», un mail de confirmation est envoyé dès réception de celui-ci. Le montant de participation de l'édition 2022 est de 10€ pour 8 Km, 15€ pour 15 Km et de 20€ pour 30 km. Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Toute modification ou transfert est toléré jusqu'à la clôture des inscriptions et l'attribution des dossards. Aucun remboursement ne sera accepté.

**Article 5** Les retraits des dossards s'effectueront à partir de 17h00 au collège de Maredsous, à 400M de l'arche de départ. Le départ du 30km sera donné à 18h45, le départ du 15km à 19h00 et le départ du 8 km à 19h15. Dans la mesure du possible, les podiums et la remise des prix auront lieu à 23h00. Sont récompensés les 3 premiers du classement scratch hommes et dames de chaque distance.

**Article 6** Ravitaillements :  
Sur le 8 km : pas de ravitaillement  
Sur le 15 km : 1 ravito (Eau & fruits).  
Sur le 30 km : 2 ravitos (Ravito 1 : eau & fruits - Ravito 2 : liquide-solide (salé & sucré)).

**Article 7** L'organisateur «Raid Bocq asbl» est couvert par une assurance en responsabilité civile et décline toute responsabilité pour tout accident physiologique immédiat ou futur. Il incombe aux participants de s'assurer personnellement.

**Article 8** Les chiens sont acceptés dans la course sous l'entière responsabilité de leur maître. Ils doivent obligatoirement être tenus en laisse. Leurs maîtres s'engagent à respecter les autres coureurs et à s'effacer temporairement si nécessaire pour ne pas interférer dans la course des compétiteurs.

**Article 9** Equipement obligatoire pour participer : un téléphone portable, un lampe frontale (veillez à avoir une autonomie suffisante en fonction de votre vitesse de course prévue et de la distance choisie), des vêtements adaptés à la course nocturne, un gobelet personnel (**pas de gobelets aux ravitos**).  
Equipement fortement conseillé : un ravitaillement personnel en eau (poche à eau, gourde) une couverture de survie (conseillée en cas d'attente des secours).

**Article 10** La remise du t-shirt offert aux inscrits avant le 01/12 se fera exclusivement sur place le 23/12 sur présentation du dossard. Il n'y aura pas d'envoi ou de retrait ultérieur.

**Article 11** Du fait de son engagement, le concurrent donne à l'organisation le pouvoir tacite d'utiliser toute photo ou image où il apparaît dans la course dans le cadre de sa promotion.

**Article 12** En participant au Maredsous Christmas Night Trail, le traileur s'engage à :  
- Respecter le calme de l'abbaye lors du passage dans son domaine.  
- Respecter et préserver l'environnement par son comportement.  
- Respecter le matériel mis à disposition.  
- Respecter le code la route  
- Décharger l'organisateur de toutes reponsabilités en cas d'accident ou de vol.